Image not found or type unknown

Attestation, temoignage pour garde d'enfant

Par **Boubou2465**, le **23/04/2020** à **20:48**

Bonjour,

Les témoignages écrit par l'entourage d'un parent, lors d'une demande de garde d'enfants, sont'il accessibles par la partie adverse. En bref, est-ce que les attestations faites par les proches du père peuvent être lus par la mère ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés